

pourriez les consoler, les soulager et même les délivrer, si votre prière monte vers le ciel sur les ailes de la confiance et de la ferveur.

Le *deuxième* moyen que je vous propose est plus radical ; il consiste dans les œuvres satisfactoires comme le jeûne, la pénitence, l'aumône. La prière s'adresse à la clémence de Dieu, ici nous nous adressons également à sa justice ; nous donnons réellement ce qui manque aux pauvres âmes et nous versons entre les mains de leur Créancier l'équivalent de leur dette, en le suppliant de vouloir bien l'accepter en leur faveur, car il n'y est point obligé.

Si ces chers défunts, durant leur vie, avaient mortifié leur esprit et leur chair, s'ils avaient versé prudemment le superflu de leurs biens dans le sein du pauvre, s'ils avaient fait pénitence, leurs œuvres écrites au grand livre des comptes divins auraient éteint la dette de leurs péchés. Hélas ! ils ne l'ont pas fait. Mais qu'ils voudraient donc maintenant pouvoir faire pénitence ! Il n'est plus temps, il leur faut tout explorer et souffrir jusqu'au bout ! mais nous, nous pouvons ce qu'eux ne peuvent plus, et Dieu veut bien l'accepter pour eux.

Hésitez-vous, chers Tertiaires à faire une pénitence destinée à soulager de si grands maux ? N'a-t-il pas assez peiné pour vous, ce père défunt qui réclame du secours ? n'a-t-elle pas assez souffert pour vous, cette mère que vous pleurez encore et que vous avez promis de n'oublier jamais ? Il n'est pas besoin de mortifications héroïques, si vous n'en êtes pas capables, mais vous pouvez présenter au Seigneur nombre de petits sacrifices volontaires. La patience et le support mutuel ainsi que les mille épreuves qui font la trame de votre vie peuvent vous fournir une ample moisson d'expiations. Ce sont des riens ; mais dans la balance de Dieu, ces mille petits riens pèsent bien lourd sur le plateau de la miséricorde et élèvent jusqu'à la porte du Ciel celui de la justice qui retient les pauvres âmes.

Et l'aumône ? Comme l'eau éteint le feu, dit l'Esprit-Saint, de même l'aumône efface les péchés. Et que faut-il donc à ces chères âmes, sinon de l'eau pour éteindre le feu qui les dévore ? Vous avez cette eau, et les mains du pauvre sont le canal qui la conduira jusqu'aux abîmes du Purgatoire. Cette aumône, j'ose presque dire que vous la leur devez, à vos défunts. Ce sont vos parents ou vos bienfaiteurs qui sont détenus au lieu de l'expiation. S'ils étaient encore sur la terre, vous devriez les assister et vous le feriez avec bonheur.